

**RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**
**Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions
- TPSGC**
Place du Portage, Phase III
Core 0A1/Noyau 0A1
11 Laurier St./11, rue Laurier
Gatineau
Québec
K1A 0S5
Bid Fax: (819) 997-9776

SOLICITATION AMENDMENT MODIFICATION DE L'INVITATION

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution
Shared Systems Division (XL)/Division des systèmes partagés (XL)
4C1, Place du Portage Phase III
11 Laurier St./11, rue Laurier
Gatineau
Québec
K1A 0S5

Title - Sujet Industry Day Invitation		
Solicitation No. - N° de l'invitation 24062-140032/A	Amendment No. - N° modif. 002	
Client Reference No. - N° de référence du client 24062-140032	Date 2013-07-12	
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$\$XL-116-26120		
File No. - N° de dossier 116xl.24062-140032	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME	
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2013-07-26		Time Zone Fuseau horaire Eastern Daylight Saving Time EDT
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/> Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Yang, Annie		Buyer Id - Id de l'acheteur 116xl
Telephone No. - N° de téléphone (819) 956-1560 ()	FAX No. - N° de FAX (819) 953-3703	
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction:		

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

Solicitation No. - N° de l'invitation	Amd. No. - N° de la modif.	Buyer ID - Id de l'acheteur
24062-140032/A	002	116xl
Client Ref. No. - N° de réf. du client	File No. - N° du dossier	CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME
24062-140032	116xl24062-140032	

******MODIFICATION # 3******

Pour ajouter une copie de la présentation faite à la journée de mobilisation de l'industrie le 12 juillet 2013.



Secrétariat du Conseil du Trésor
du Canada Treasury Board of Canada
Secretariat

Un meilleur gouvernement : avec nos partenaires, pour les Canadiens

Journée de mobilisation de l'industrie

Initiative de transformation des systèmes de TI
des RH

Le 12 juillet 2013

Canada

Règle d'exonération

Nous vous présentons ici de l'information concernant une stratégie que le gouvernement du Canada décidera peut-être de mettre en œuvre.

Cette information n'est fournie qu'aux fins d'une collecte de renseignements pouvant servir à l'élaboration de cette stratégie et est assujettie à des variations et à des incertitudes.

L'information et les points de vue présentés le sont en fonction de l'état actuel de nos connaissances et des orientations choisies. Vous êtes donc priés de ne pas vous fier indûment à cette information.

Objectif de la Journée de l'industrie

Aujourd’hui, nous voulons amorcer un processus qui transformera la façon dont le gouvernement du Canada appuie et utilise ses applications en matière de ressources humaines.

Nous tenterons de vous informer au sujet d’un projet d’initiative de transformation des applications en matière de ressources humaines du gouvernement du Canada et d’obtenir la rétroaction de l’industrie.

Voici nos objectifs de l’étape de la mobilisation de l’industrie:

- donner un aperçu de l’initiative et des résultats opérationnels escomptés;
- évaluer le niveau d’intérêt et la capacité de l’industrie pour offrir au GC une plateforme d’applications technologiques modernes en matière de RH;
- recueillir des données sur les options de service potentielles;
- déterminer les principaux éléments et paramètres de service qui dictent les prix et la disponibilité des services.

Ordre du jour

Transformation des applications en matière de RH – Journée de mobilisation de l'industrie

Inscription des participants : de 8 h à 9 h

Aperçu	Wade Daley, dirigeant principal de la technologie du gouvernement du Canada
Objectifs	Corinne Charette, dirigeante principale de l'information du gouvernement du Canada
Facteurs opérationnels	Christine Nasrallah, directrice exécutive, Infrastructure stratégique et gestion de l'information au Bureau du dirigeant principal des RH
Modernisation des RH	
Situations actuelle et future	Scott Levac, directeur, Gestion du changement de la Direction du dirigeant principal de l'information
Principales exigences	
Approche d'approvisionnement	
Mot de la fin et questions	Wade Daley, dirigeant principal de la technologie du gouvernement du Canada

Facteurs opérationnels

“...est déterminé à **rationaliser**, à **regrouper** et à **normaliser** les fonctions et activités administratives, tant au sein des organisations qu’au niveau interorganisationnel.”



Plan d'action économique 2012, Gouvernement du Canada

Chapitre 5 : Une gestion responsable pour rétablir l'équilibre budgétaire

“Le gouvernement est déterminé à rationaliser, à regrouper et à normaliser les fonctions et activités administratives, tant au sein des organisations qu’au niveau interorganisationnel..”

Le Budget de 2012

“...éliminant les chevauchements, en simplifiant nos processus, en utilisant les nouvelles technologies et en tirant profit de l’immense pouvoir d’achat du gouvernement du Canada, nous **amélioreronos nos services**, accroîtrons notre productivité et **réduirons nos coûts**..”



Vingtième rapport annuel au Premier ministre sur la fonction publique du Canada, 2013

Objectif global du projet

L'Initiative de transformation des systèmes de TI des RH va normaliser, intégrer et moderniser le paysage des applications du gouvernement du Canada afin de réduire les coûts, de réaliser des gains d'efficience et de permettre une plus grande mobilité de l'effectif des systèmes administratifs.

Le GC cherche à obtenir d'un fournisseur du secteur privé des services de gestion d'applications en matière de RH, en se fondant sur un modèle de la version v9.1 de PeopleSoft.

Travaux publics et Services gouvernementaux dirigera le nouvel arrangement de prestation de services au nom du gouvernement du Canada.

Services partagés Canada veillera à assurer l'intégration sécuritaire de ce nouveau service dans l'environnement technologique du GC.

Approche

- Avoir une plateforme intégrée de TI pour chaque fonction administrative des ressources humaines (RH) reposant sur des données et sur des processus communs.
- Mobiliser l'industrie dès le départ afin d'obtenir un service imparié de gestion de TI pour la fonction administrative des ressources humaines.
- Faire en sorte que les ministères passent par vagues de leurs anciennes applications administratives de RH aux applications de TI imparties normalisées du GC dès que les services acquis sont en place.
- Veiller à ce que les plateformes de TI incluent l'infrastructure, le logiciel d'application configuré selon les exigences du GC, les services de maintenance connexes.
- S'assurer que le GC conserve les processus opérationnels de prestation de services.

Le GC adoptera et adaptera la solution d'approvisionnement collectif de l'Initiative de transformation des services de courriel de Services partagés Canada et le modèle de prestation de services de TI qui favorise l'impartition progressive.

Avantages de la nouvelle approche

- Les applications technologiques modernes et normalisées en matière de RH au GC facilitent l'adoption de données et de processus opérationnels communs au GC.
- Les ministères n'auront pas besoin de financer les mises à niveau et les renouvellements individuels des applications technologiques en matière de RH.
- L'approche tire parti de manière plus stratégique du secteur privé pour réduire les investissements initiaux du GC.
- Elle permet que la capacité de TI des ministères porte avant tout sur les systèmes essentiels à leur mission.
- Elle accélère l'interopérabilité à l'échelle pangouvernementale des applications en matière de RH.
- Elle permet aux petits ministères de retirer les avantages des plateformes à l'échelle pangouvernementale.
- Elle offre l'occasion d'alléger la charge de travail liée à la migration aux nouveaux centres de données et à la nouvelle infrastructure.

Le passage à des systèmes technologiques communs pour la fonction opérationnelle de RH est une condition préalable à la transformation de la prestation de services en matière de RH.

Transformation des TI dans le domaine des RH

Un seul processus commun	Un seul système d'information	Un seul fournisseur
		

Le Processus Opérationnel Commun des RH (POCRH) a été développé et sa mise en application doit être complétée en 2014

Le Projet Pilote des Solutions Opérationnelles en Ressources Humaines développera la configuration standard pour le Gouvernement du Canada et sera complété en octobre 2013.

La Journée de l'Industrie déclenche un processus qui va aboutir à la sélection d'un fournisseur unique de services de gestion d'application pour le Gouvernement du Canada.

Initiative de modernisation des services en RH

Approuvé par les ministres du CT en janvier 2012 et visant à :

- accroître l'efficacité de la prestation des services des RH dans les ministères et les organismes
- orienter la vision stratégique des RH appuyée par une structure de gouvernance des RH simplifiée et efficace dans l'ensemble des services

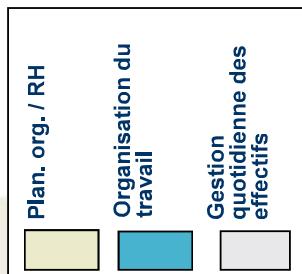
Mettre l'accent sur l'atteinte d'un seul processus, d'un seul système et d'un seul ensemble de données sur les RH d'abord par l'entremise de quatre initiatives clés :

1. Mise en place du **Processus opérationnel commun des RH (POCRH)** – Améliorer une approche globale quant aux pratiques de gestion des RH. (BDPRH)
2. Lancement du **Projet pilote de solutions opérationnelles en ressources humaines** – Concevoir le système à titre de norme pangouvernementale des RH dans PeopleSoft 9.1. (DDPI)
3. Remplacement du **Système d'information sur les ressources humaines** – Configurer un seul système PeopleSoft pour les petits ministères et organismes (PMO). (TPSGC)
4. Présentation de la **Norme d'interopérabilité des données sur les RH à l'échelle de l'administration fédérale** – Concevoir la norme afin d'établir une démarche commune dans l'ensemble des systèmes de RH, entre autres, pour permettre un échange rapide des données. (DDPI)

« **Un seul processus, un seul système et un seul ensemble de données** »
Grâce à une gouvernance centrale en vue d'établir des orientations

Processus opérationnel commun des ressources humaines (POCRH) – La norme pangouvernementale

Approuvé par les ministres du CT à titre de norme de prestation des services des RH dans l'ensemble de l'administration fédérale - à mettre en œuvre d'ici mars 2014.



Fondé sur le **cadre législatif** de l'administration publique centrale

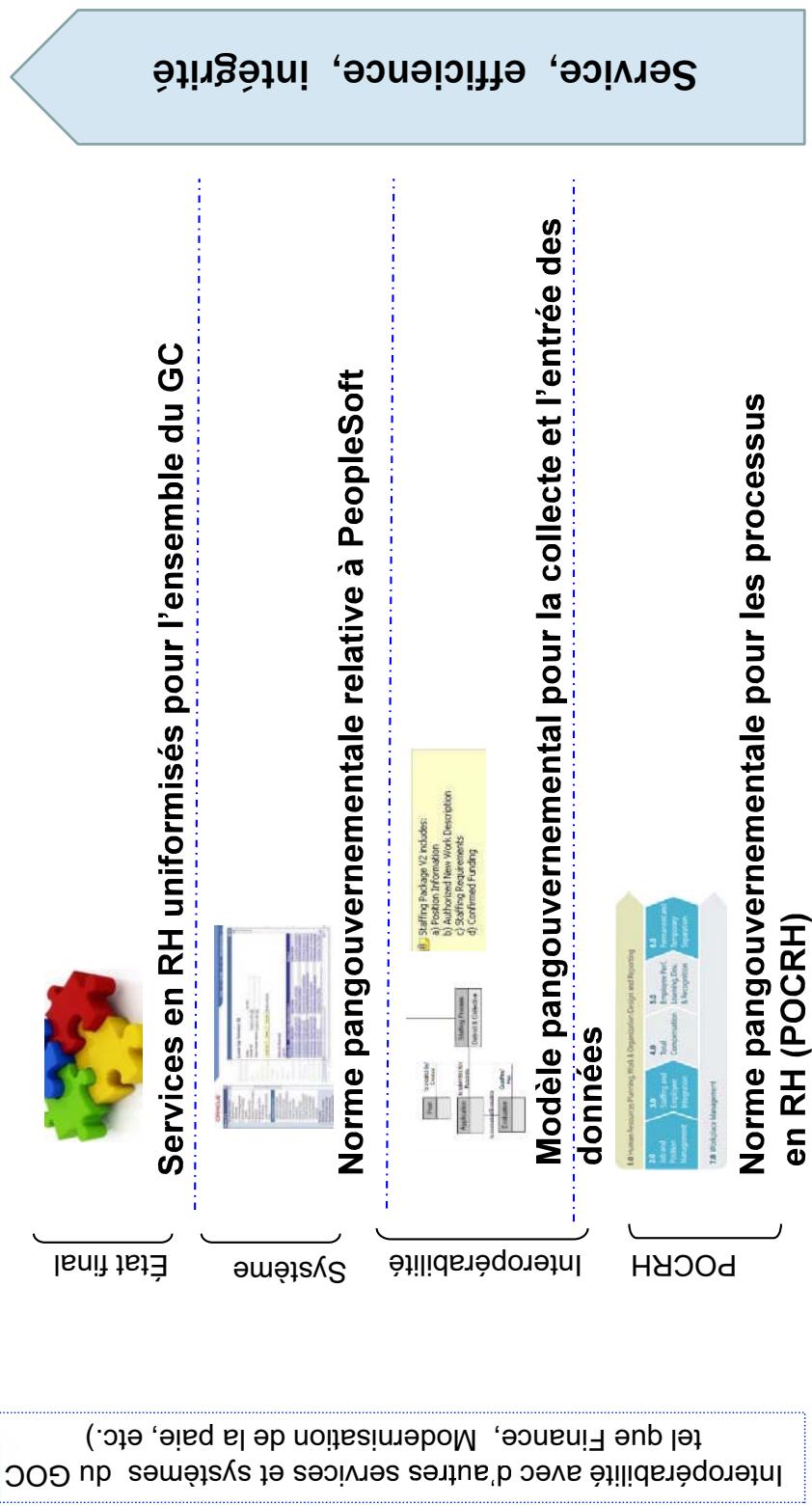
Intègre les pratiques reconnues dans les secteurs public et privé

Pleinement intégré à l'ensemble des fonctions de RH et aux services hors RH

Conçu par des centaines de fonctionnaires et du **point de vue du gestionnaire hiérarchique**

Le fondement pour le renouvellement et la modernisation des ressources humaines

Uniformisation des infrastructures en RH par le biais des processus, des systèmes et de la collecte des données



« **Un seul processus, un seul système et un seul ensemble de données** »
Grâce à une gouvernance centrale en vue d'établir des orientations

Page 12

Portée : fonctionnalités prévues de la configuration normalisée de la version 9.1 de PeopleSoft à l'échelle du GC - 1^e édition

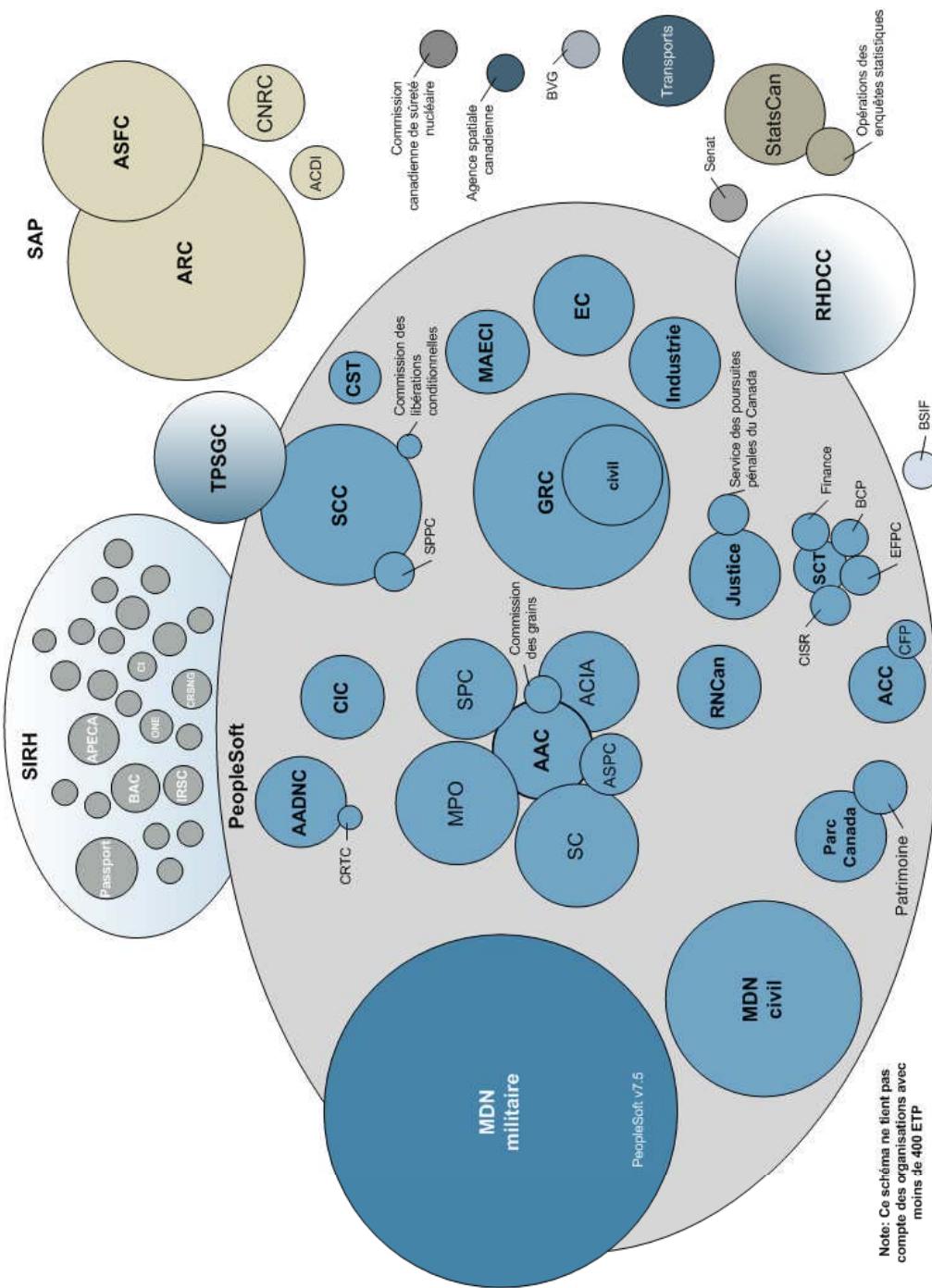
Gestion des postes	Classification	Recrutement	Information sur l'emploi et l'employé
Dotation	Apprentissage/formation	Gestion des priorités	Gestion du rendement (sauf pour les cadres supérieurs)
Gestionnaire de profils/tableaux de bord des gestionnaires	Gestion des absences	Langues officielles	Gestion des relations de travail (inclus les griefs et les mesures disciplinaires)
Santé et sécurité	Énoncé de protection de la vie privée	Déclaration volontaire aux fins de l'équité en emploi	Interface au système de paie régional

La situation actuelle en chiffres

70	exploitants individuels d'applications en matière de RH
113	ministères et organismes
377	mille utilisateurs du libre-service
1 400	villes de partout au Canada
Centaines	d'endroits à l'étranger
Travaillant dans	

Valuers indicatives seulement : Les chiffres exacts varieront.

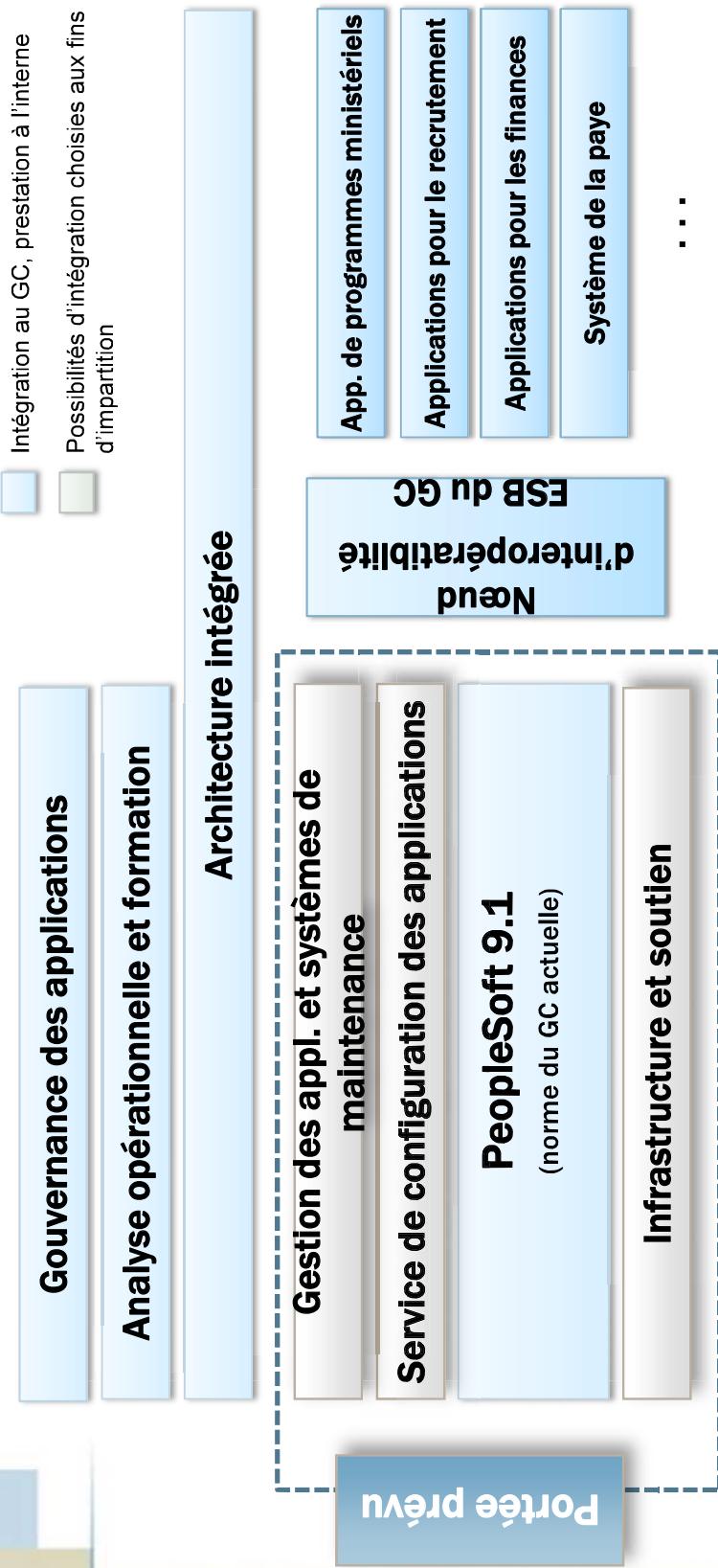
Paysage actuel des applications en matière de RH



Résultats opérationnels escomptés

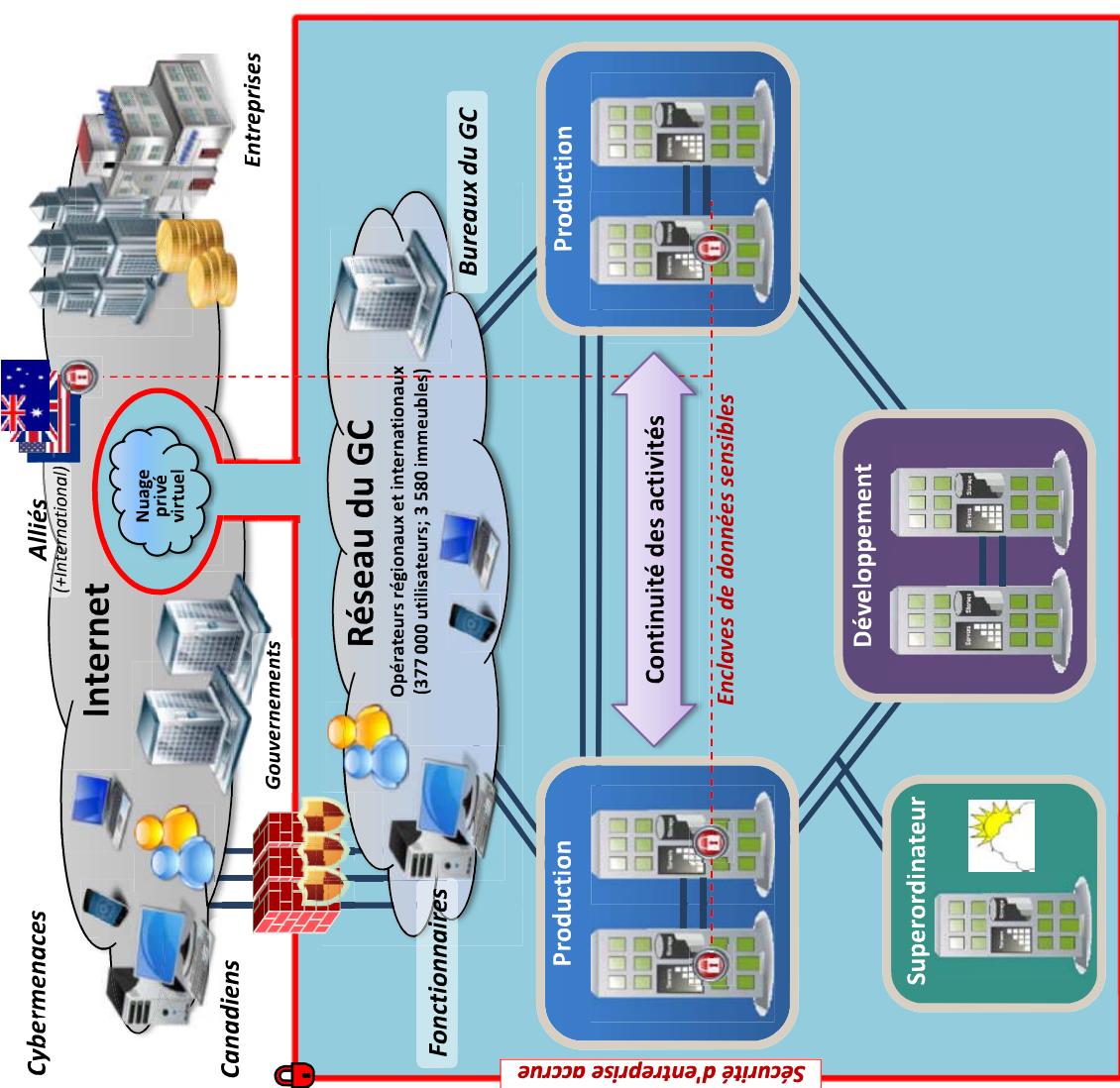
- Établissement d'une plateforme intégrée d'applications en matière de RH pour le gouvernement du Canada
- Réduction des coûts de livraison et de renouvellement des applications en matière de RH
- Meilleure valeur opérationnelle découlant de notre plateforme d'applications en matière de RH (pour chaque changement fait dans un processus opérationnel, il faut apporter un changement dans une application)
- Outils technologiques uniformes pour exploiter le processus opérationnel des systèmes administratifs

Situation souhaitée pour l'avenir



- La solution assurera l'interopérabilité avec les autres domaines d'applications technologiques par l'intermédiaire d'un nœud d'interopérabilité ESB du GC.

Architecture de référence GC



Principales exigences à l'égard des fournisseurs de services

Services

On s'attend à ce que le fournisseur du secteur privé offre les services suivants au GC :

1. **SERVICES DE GESTION DES APPLICATIONS ET DE MAINTENANCE** pouvant inclure :
 - a. Maintenance des applications : Comprend le soutien et la gestion des modules opérationnels PeopleSoft mis en place pour des fonctions particulières.
 - b. Contrôle et solution des problèmes : Lorsque l'incident est réglé, mène une analyse approfondie pour identifier l'origine de l'incident afin de prévenir de futures pannes.
 - c. Gestion de la capacité : Activité associée à l'établissement de rapports, au contrôle de l'utilisation des systèmes et à l'identification des domaines de préoccupation.
 - d. Gestion du rendement : Activité associée à l'évaluation des données de rendement des systèmes et des incidences opérationnelles, à la surveillance permanente des avertissements majeurs et mineurs afin de régler sans tarder tous les problèmes de systèmes de serveurs.

Principales exigences à l'égard des fournisseurs de services

Services

- e. Gestion du niveau de service : Applique des paramètres de niveau de service au receveur du service; produit périodiquement des paramètres par groupe opérationnel, ministère ou endroit.
- f. Gestion de la sécurité : Élabore et met en place des processus organisationnels permettant d'ajouter de nouveaux utilisateurs, en plus d'accorder aux utilisateurs autorisés le droit se servir d'un ensemble de services, ou d'un service en particulier, et radie les noms des employés qui quittent l'organisation ou qui sont affectés à de nouvelles fonctions dans l'organisation.
- g. Planification de la continuité des activités : Conçoit, élabore et met en place un plan de la continuité des activités qui permet la reprise des activités dans les délais établis.

Principales exigences à l'égard des fournisseurs de services

Services

2. SERVICES DE CONFIGURATION DES APPLICATIONS pouvant inclure :

- a. Gestion du changement : S'occupe de toutes les activités et de toutes les disciplines relatives au changement ou à la mise en œuvre d'une nouvelle version d'un logiciel ou d'un nouveau service dans l'environnement de production, y compris de l'évaluation, de l'autorisation (demandes de commentaires-RFC), de l'établissement des priorités, de la planification (protocole CAB) et de l'essai.
- b. Personnalisation : Ajoute au produit une fonctionnalité qui n'est pas incluse dans l'installation de base de ce produit.
- c. Maintien à jour de l'information sur la configuration : Veille à ce que seulement les éléments de configuration autorisés et identifiables soient acceptés et consignés, de leur réception à leur aliénation; fait en sorte qu'aucun élément de configuration (EC) ne soit ajouté, modifié, remplacé ou enlevé sans qu'un document de contrôle approprié ne soit produit.
- d. Intégration : Élabore et tient à jour la fonctionnalité requise pour orchestrer les processus et l'échange de données entre les multiples applications.

Principales exigences à l'égard des fournisseurs de services

Services

3. **INFRASTRUCTURE ET SOUTIEN** : capacités élevées de traitement pour répondre aux exigences du GC. Ces services peuvent inclure :
 - a. **Gestion des actifs** : Assure la logistique résultant de la réception du produit acquis dans une aire d'entreposage/zone de préparation centrale pour des activités de pré-installation spécifiques afin de le préparer en vue de sa livraison au client et de son installation.
 - b. **Investigation et diagnostic** : Mène des évaluations de 2^e et 3^e ligne des incidents transférés du Bureau de service, en fournissant d'autres détails, en recueillant et en analysant tous les renseignements connexes et en trouvant des solutions (y compris une solution de contournement temporaire) ou un mécanisme pour obtenir du soutien en direct.
 - c. **Gestion proactive des problèmes** : Identifie, note, communique adéquatement et règle le problème à la satisfaction du client, et déclare tous les problèmes relatifs aux produits et services de TI qui ont une incidence sur les opérations du client.

Principales exigences à l'égard des fournisseurs de services

Services

- d. Surveillance de l'infrastructure : Examine toute l'infrastructure des serveurs pour déceler les avertissements automatiques et tous les autres changements d'état des éléments individuels, de satisfaisant à nécessitant de l'attention, et prend des mesures précises pour régler ces situations, notamment en rédigeant un rapport d'incident ou de problème à l'intention du Bureau de service.
- e. Gestion des copies de sauvegarde et des archives : Exécute et surveille les procédures liées aux copies de sauvegarde et à la reprise des activités acceptées par le client.

Principales exigences à l'égard des fournisseurs de services

Services

4. **MATURITÉ DU SERVICE** : Processus de prestation de services très évolués fondés sur les normes et les pratiques exemplaires de l'industrie
5. **ADOPTION/MIGRATION** : Capacité de mobiliser les ministères et les organismes dans l'environnement du fournisseur de services de manière efficiente et rentable
6. **PARTICIPATION** :
 - a. Participation à l'élaboration et à la planification de l'architecture : Devra assister aux réunions et/ou fournir son expertise technique dans l'élaboration et la planification de l'architecture intégrée liée aux services PeopleSoft.
 - b. Participation à l'élaboration de la politique et des pratiques de TI : Devra participer à titre consultatif à l'élaboration et à la documentation des principales politiques et pratiques, notamment en matière de gestion des données, de gestion des licences de logiciels, de gestion des applications, d'exigences relatives aux niveaux de service, d'évaluation du produit et d'essai de facilité d'emploi, etc. relativement aux services PeopleSoft.

Principales exigences à l'égard des fournisseurs de services

Services

7. **INTEROPÉRABILITÉ** : Veille à ce que le service soit conforme aux normes de l'industrie et utilise des interfaces normalisées ouvertes et non exclusives.

Principales exigences à l'égard des fournisseurs de services

Sécurité

On s'attend à ce que le fournisseur de services du secteur privé satisfasse aux exigences suivantes en matière de sécurité :

1. **SOLUTION SÛRE** : S'assure que la/les nouvelle(s) solution(s) d'applications en matière de RH est certifiée pour accueillir les dossiers des employés (classifiés jusqu'au niveau Secret et désignés jusqu'au niveau Protégé B).
2. **SÉCURITÉ MULTICOUCHES** : Veille à ce que le service appuie les mécanismes de sécurité multicouches, comme :
 1. les services de protection du périmètre (comme les coupe-feu);
 2. la protection contre les menaces pour les données inactives (comme le contrôle de l'accès);
 3. la protection des données actives (comme le chiffrement/codage).
3. **CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT FIABLE** : S'assure que la solution est conforme aux Lignes directrices sur la chaîne d'approvisionnement des technologies (LDCAT).
-Consultez le site : <http://www.cse-cst.gc.ca/its-sti/services/tscg-ccat01g-fra.html>

Principales exigences à l'égard des fournisseurs de services

Sécurité

4. **PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS :** Veille à ce que l'information ne soit accessible qu'aux personnes autorisées. Doit se conformer aux obligations de la *Loi sur la protection des renseignements personnels* et de la *Loi sur l'accès à l'information*.

Principales exigences à l'égard des fournisseurs de services

Souveraineté des données

On s'attend à ce que le fournisseur de services du secteur privé satisfasse aux exigences suivantes en matière de souveraineté des données :

1. Les services d'applications et l'infrastructure de la solution sont établis dans les limites géographiques du Canada.
2. Les renseignements gouvernementaux sont sécurisés en tout temps, qu'il s'agisse de données inertes ou de données actives, et ils ne sont accessibles qu'aux personnes autorisées à avoir accès à l'infrastructure.
3. Il faut reconnaître :
 - a) le droit du Canada d'ordonner la destruction ou la radiation des données;
 - b) la conformité aux instruments et pratiques du GC concernant la protection des renseignements personnels et la sécurité, de même que la signification d'avis du GC en matière d'atteintes à la vie privée et d'infractions à la sécurité.

Principales exigences à l'égard des fournisseurs de services

Profil de sécurité des fournisseurs

On s'attend à ce que le fournisseur du secteur privé satisfasse aux exigences suivantes en matière de profil de sécurité :

- Le GC finalisera les exigences en matière de profil de sécurité des fournisseurs après l'étape de la mobilisation de l'industrie.
- Notre objectif consiste à accorder aux entreprises le plus de temps possible pour obtenir leur autorisation de sécurité.
 - Consultez le site : <http://ssi-iss.tpsgc-pwgsc.gc.ca/questions/esosp-psos-fra.html>
- Les entreprises devraient s'attendre à ce que leurs employés affectés après l'étape de la mobilisation de l'industrie soient tenus d'avoir une autorisation de sécurité Secret. Elles peuvent également s'attendre à ce que tous les soumissionnaires doivent satisfaire à toutes les exigences de sécurité, à l'étape de la demande de propositions.

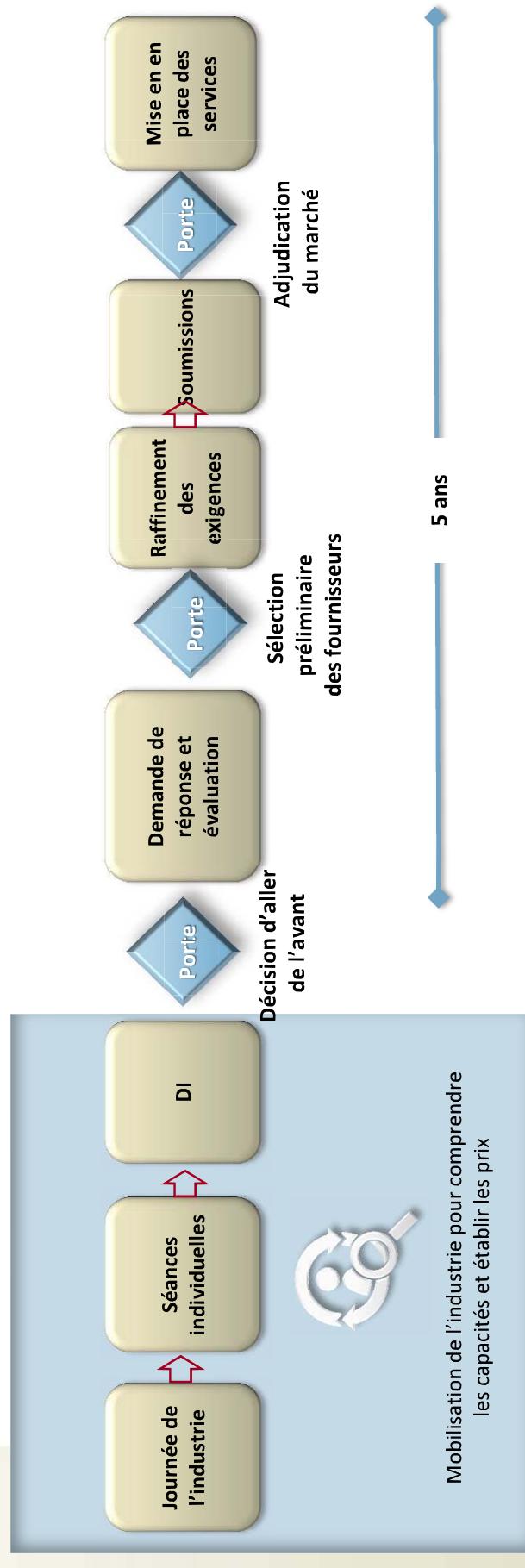
Qu'est-ce qui est exclus?

On s'attend à ce que le GC livre et/ou gère les éléments suivants, avec la participation du fournisseur de services du secteur privé et/ou en consultation avec lui :

- La sous-traitance des processus opérationnel
- Le support technique: premier niveau de service
- Gouvernance : Structures, composition et mandats pour prendre des décisions en matière de prestation de services.
- Analyse opérationnelle : Identification des besoins opérationnels de l'organisation.
- Formation : Programmes requis pour former les utilisateurs.
- Architecture intégrée : Définition des normes à l'appui de l'architecture intégrée.

Approche d'approvisionnement proposée

Solution d'approvisionnement collective

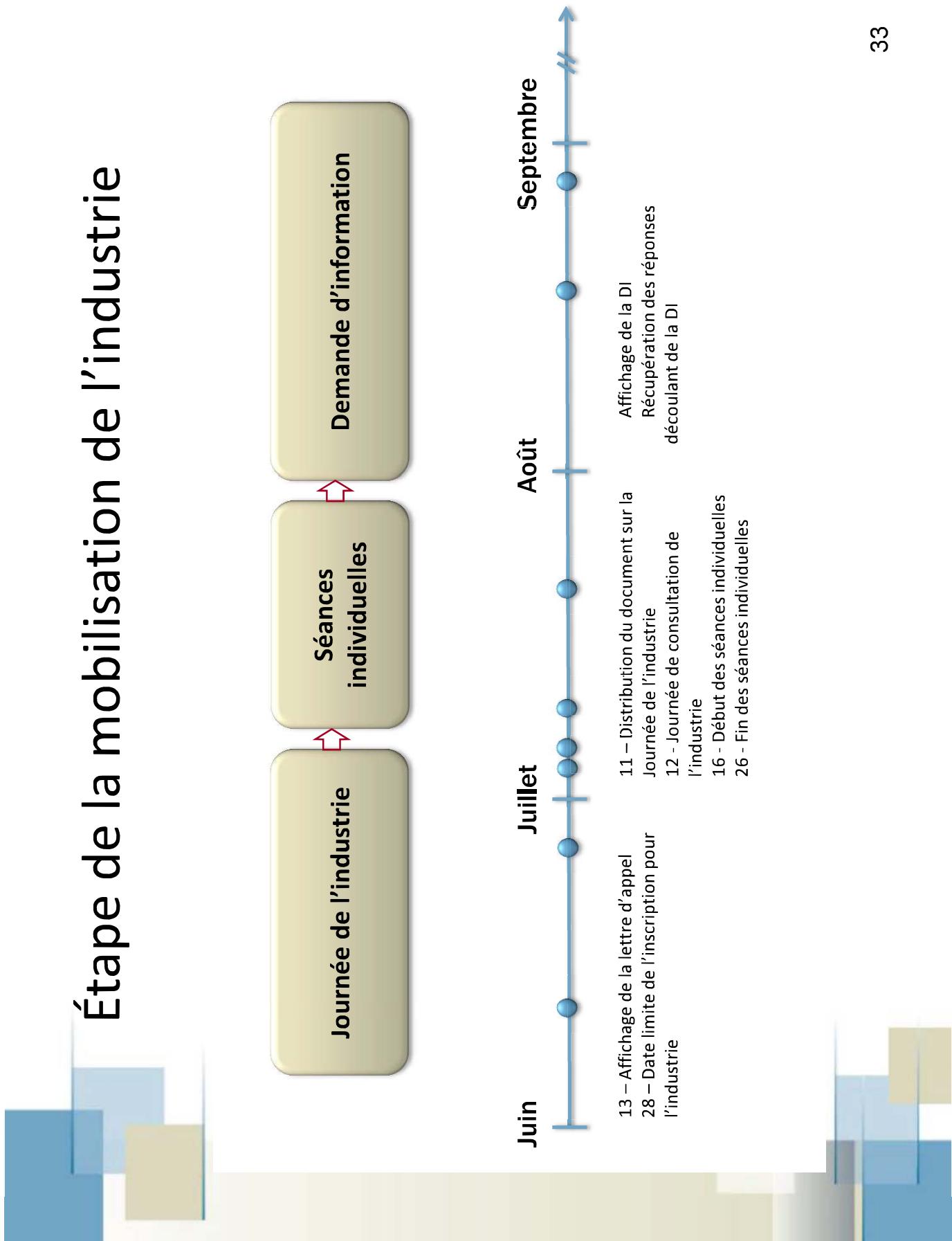


Exception au titre de la sécurité nationale

- Le Canada se prévaudra de son droit, en vertu des accords commerciaux nationaux et internationaux, d'invoquer une Exception au titre de la sécurité nationale (ESN) pour ce marché.
- Cette exception permet au Canada de soustraire un marché de certaines ou de toutes les obligations de l'accord commercial applicable, lorsqu'il estime cela nécessaire pour protéger sa sécurité nationale ou d'autres intérêts connexes spécifiés dans le texte des exceptions au titre de la sécurité nationale.

Source : *Direction de la politique sur les investissements, la gestion de projets et les acquisitions, Secrétariat du Conseil du Trésor*
<http://www.tbs-sct.gc.ca/cmp/doc/nse-esn/nse-esn-fra.asp>

Étape de la mobilisation de l'industrie



Séances individuelles

- Les séances individuelles de 30 minutes auront lieu entre le 16 et le 26 juillet, dans les bureaux du gouvernement. La lettre d'appel d'Industrie renferme des instructions pour s'y inscrire.

<https://achatsetventes.gc.ca/donnees-sur-l-approvisionnement/appels-d-offres/PW-XL-116-26120>

- Au cours de ces séances, vous pourrez présenter l'information qui nous aiderait, selon vous, à déterminer la portée de l'initiative pour l'harmoniser aux méthodes et aux capacités de l'industrie.
- Nous avons besoin de vos commentaires sur les points suivants :
 - Options et aspects concernant la transformation des applications en matière de RH
 - Manière dont le GC peut tirer parti de l'équipement qu'il fournit
 - Réduction au minimum des coûts, de la complexité et des incidences opérationnelles associés à :
 - la prestation de services en matière de RH,
 - la migration des données,
 - l'intégration des applications,
 - la formation des utilisateurs.
 - Technologies émergentes/Leçons apprises/Études de cas

Demande d'information

La demande d'information devrait être affichée fin Août. Les domaines d'intérêts incluent :

- les caractéristiques qui influent sur l'établissement des prix,
- les prix indicatifs, selon la complexité des résultats que désire obtenir le GC,
- les capacités de l'industrie de fournir les services,
- la discussion des critères d'évaluation qui se seront appliqués à la Demande de réponse et évaluation (DRÉ) des fournisseurs pré-qualifiés.



Des questions/Des explications?

